



Syndicat National de l'Administration Scolaire,  
Universitaire et des Bibliothèques  
---  
Fédération syndicale unitaire

## Groupe de travail sur la gestion des ITRF A et B – Tableau d'avancement 2018

Cette réunion préparatoire aux CAPN des ITRF (Catégorie A et B) s'est tenue le mardi 4 septembre 2018 au Rectorat de l'académie. Elle était présidée par M. COMTE, Secrétaire général de l'académie adjoint, Directeur des Ressources Humaines, Il était assisté de M. KUNCZE, Chef de la DPAAE, Mme SLOBODIANUK, Chef du Bureau DPAAE 3, Mme ONODI, gestionnaire des ITRF, M. VOYAT, Chef de la DSIN par intérim, M. ARMAND, IEN-ET/EG et Mme ABDELLATIF, IA-IPR.

Siégeaient au titre de la représentation syndicale Mme WEPIERRE (SNPTES) et, pour le SNASUB-FSU, MM. BENSADDEK et DESTREZ.

### Remarques d'ordre général

L'assemblée a été unanime dans le constat de la faible participation des collègues ITRF A et B à cette campagne de tableau d'avancement. Sur 27 personnels éligibles, seuls 10 dossiers nous sont parvenus dont 1 non conforme (absence de pièces). La DPAAE nous indique avoir pourtant contacter les établissements et l'ensemble des personnels ITRF puis les candidats éligibles individuellement.

Ce faible nombre de dossiers a paradoxalement rendu peu aisé la sélection des dossiers pour la Classe Supérieure des Techniciens : le tri a été fait au regard des dossiers ayant le moins de handicap pour une commission nationale, ce qui n'est pas un fonctionnement normal d'un groupe de travail préparatoire à une CAPN.

**Le SNASUB-FSU a, une nouvelle fois, longuement insisté sur la nécessité de mettre en place une formation à la rédaction des rapports d'activité dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF).** Elle devrait également informer les agents sur les pièges à éviter lors de la constitution d'un dossier. M. COMTE s'est engagé à travailler sur ce point lors de la programmation du PAF 2019-2020. Nous suivrons ce dossier avec intérêt.

L'administration s'est également engagée à ouvrir une réflexion sur des modalités nouvelles de sensibilisation des supérieurs hiérarchiques (notamment en EPLE) aux attendus du rapport d'aptitude professionnelle.

Dans la lecture des dossiers, les élus du SNASUB-FSU ont accordé autant d'importance à la qualité du dossier (rapport d'aptitude professionnelle, rapport d'activité de l'agent) qu'à la qualité du parcours professionnel des agents, l'expérience professionnelle (ancienneté dans le grade, très importante pour le tableau d'avancement), la formation, la technicité et les responsabilités (encadrement de personnel). Tous ces éléments sont autant de critères pris en compte par la CAPN pour départager les dossiers. Le groupe de travail en tient compte dans son fonctionnement.

D'autre part, le rapport d'aptitude professionnelle oriente fortement le choix de l'administration académique ; il revêt un rôle déterminant en CAPN où une masse importante de dossiers sont traités.

### Résumé de la réunion

Au cours de la réunion, le groupe de travail a départagé les dossiers équivalents sur la base de l'expérience professionnelle en ayant recours au besoin à la relecture des rapports d'aptitude. Ont également été pris en compte les modalités d'accès au grade (Tableau d'avancement ou examen professionnel) et l'historique du bénéfice éventuel d'un tableau d'avancement.

Une discussion ouverte entre l'administration et les représentants du personnel a permis d'aborder de nombreux points : qualité des rapports d'aptitudes rédigés par les supérieurs hiérarchiques plus que variable, manque de préparation de certains rapports d'activité par les personnels, nécessité de proposer des formations à la rédaction des rapports aussi bien pour les personnels que pour leurs responsables de service...

## Quelques conseils pour la préparation des dossiers

Dans la mesure où les délais sont souvent très courts, il est souhaitable, autant que possible, de préparer son dossier bien en amont de la date limite de dépôt. Cela permet d'être aidé si nécessaire : soit sur le plan bureautique, soit en le faisant relire par des proches afin d'avoir un point de vue extérieur, ou encore d'obtenir auprès de la DPAAE, les éléments de carrière demandés dans les annexes au dossier qui pourraient vous sembler obscures (les différentes anciennetés par exemple).

Vos élus souhaitent souligner l'importance que peut avoir la rédaction du rapport d'activité : un rapport d'activité rédigé avec grand soin est préférable à une longue énumération. Il doit présenter les activités de l'agent, expliquer leur évolution, leur adaptation à l'évolution des missions tout au long de la carrière de l'agent, éventuellement leur complexité technique. Il doit donc faire ressortir le déroulement de la carrière de l'agent, voire la montée en puissance de ses missions et responsabilités.

Le rapport d'aptitude (écrit par le supérieur hiérarchique) est de première importance. Il faut veiller à la qualité de ce dernier. Il est souhaitable que celui-ci soit cohérent avec le rapport d'activité de l'agent. Il est important de rappeler ces éléments auprès du supérieur hiérarchique s'il n'y est pas sensibilisé. Ce dernier doit rédiger son rapport avec le plus grand soin afin de mettre en valeur son agent et peut aller jusqu'à ajouter une mention explicite de son soutien (Ex. : « vivement recommandé », « très fortement soutenu » ...).

En outre, il est vivement conseillé aux agents dont les dossiers ne sont pas retenus, de renouveler leur dossier chaque année, sans se décourager, même si cela ne gage pas d'une réussite assurée l'année suivante.

Vos représentants restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

### Résultats du groupe de travail

<b>IGE HC (en 2017 : 379 + 56 possibilités, 1 proposition, 1 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	428
Nombre d'agents éligible	5
Nombre de dossiers reçus	2
Nombre de proposition	1

#### Détail des propositions :

1. LE BERRE Frédéric (E)

LE SNASUB-FSU avait proposé, sans ordre de priorité :

- LE BERRE Frédéric (E)
- LAUDE Ludivine (E)

<b>TECH EX (en 2017 : 163 possibilités, 2 propositions, 1 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	169
Nombre d'agents éligibles	8
Nombre de dossiers reçus	3
Nombre de propositions	2

#### Détail des propositions :

1. YAHIAOUI Salah (E)
2. COET Fabrice (B)

LE SNASUB-FSU avait proposé, sans ordre de priorité :

- COET Fabrice (B)
- YAHIAOUI Salah (E)

<b>TECH SUP (en 2017 : 309 possibilités, 2 propositions, 1 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	297
Nombre d'agents éligibles	13
Nombre de dossiers reçus	5 dont 1 invalide
Nombre de propositions	3

Détail des propositions :

1. PAJOT Francis (B)
2. DESFONTAINE David (B)
3. RICHARD Yannick (A)

LE SNASUB-FSU avait proposé, sans ordre de priorité :

- DESFONTAINE David (B)
- PAJOT Francis (B)
- RICHARD Yannick (A)

Les commissions administratives paritaires Nationales concernées seront consultées aux dates suivantes :

- CAPN des Ingénieurs d'études : mardi 27 novembre 2018
- CAPN des Techniciens : vendredi 23 novembre 2018

**SNASUB - FSU**

SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE  
ET DES BIBLIOTHÈQUES



**SNASUB / FSU**

9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02

Courrier électronique :

[snasub.amiens@orange.fr](mailto:snasub.amiens@orange.fr)

Site internet : <http://snasub-amiens.fr/>